



DÉCISION MUNICIPALE

N° 64 / 2022
DU 17 NOVEMBRE 2022

DON DE SIX PHOTOS DU LANCEMENT DU BATEAU "ALAIN GERBAULT" À SARTROUVILLE EN JUIN 1931

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Vu l'arrêté n° 47 / 2022 en date du 18 mai 2022 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Considérant que Monsieur CANONNE Jean-Claude a souhaité faire don de six photos d'Alain Gerbault lors du lancement du bateau "Alain Gerbault" à Sartrouville en juin 1931,

Que ces éléments augmentent le potentiel déjà existant des collections et documentations de l'espace Alain Gerbault,

Que celui-ci n'est grevé ni de conditions, ni de charges,

DÉCIDONS

Article 1er

La ville de Laval accepte le don de Monsieur CANONNE Jean-Claude de six photos d'Alain Gerbault lors du lancement du bateau "Alain Gerbault" à Sartrouville.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez

